

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W19-517392

mp = 31304



Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9421

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre : SAAIDI MOHAMED

Date de naissance : 09/08/71

Adresse : 1 IMPARÉ HASSANE , RUE 14 ,  
HAY EL HANA

Tél. : 06 61 20 25 46

Total des frais engagés :

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 28/01/20

Nom et prénom du malade : S.AIDI N.

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : affection cutanée

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attent médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je de

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 1/1/20

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/11/2023	CS		252,971 125,000 DH.	INP : 091025031 <i>Dr Noureddine BENHANI Germala - Venerd'logue Le Sebou - Oufa 20-60</i>

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fourgeleur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DAR NAJME Sofia NAJME Sofia 2 Rue Hassan II El Hana - Casablanca +22.95.45.71.11 F. N. A. J. M. E. N° 1 C. S. C. N. C. S.	23/01/2020	316,30 1865,00

## **ANALYSES - RADIographies**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

# Dr. Noureddine BENNANI

Lauréat de la Faculté de Médecine de Nancy

Maladies de la Peau du Cuir Chevelu et des ongles  
Adultes et Enfants

Maladies sexuellement Transmissibles

Esthétique et chirurgie de la Peau

Epilation définitive et détatouage par laser  
Sclérose des varices



الدكتور نور الدين بناني

خريج كلية الطب بناسسي

أمراض الجلد و الشعر والأظافر  
الأطفال والكبار  
الأمراض الجنسية المعدية  
جراحة و تجميل الجلد  
إزالة الشعر نهائياً و الوشم بالليزر  
علاج الدوالي

Casablanca, le : 28-01-20 الدار البيضاء في :

1<sup>me</sup> SAAIDI نور

Dr Noureddine BENNANI  
Dermato - Vénérologue  
180, Rue Oued Sebou - Oulfa  
Casablanca - Tel: 0522.90.20.60

373,00DH

- ~~Acne 30~~ 10 x 30

138,30 x 5 مم.

- Bain de lice 100 ml

138,30 Augmentin 500 IARMACIE DAR NAJME  
Sofia NAJME  
Lot. Sofia 2 Rue Hassane N° 7  
Hay El Hana - Casablanca  
Tel: 022.95.15.37

79,00 100 ml x 2 / 15  
DermaSept lice  
99,00 100 ml x 2 / 15

316,30

PHARMACIE DAR NAJME  
Sofia NAJME  
Lot. Sofia 2 Rue Hassane N° 7  
Hay El Hana - Casablanca  
Tel: 022.95.15.37

1865,00

PHARMACIE DAR NAJME  
Sofia NAJME  
Lot. Sofia 2 Rue Hassane N° 7  
Hay El Hana - Casablanca  
Tel: 022.95.15.37

PPV: 138,30 DH  
LOT: 612487  
PER: 02/21

1865  
3240

Lot : 1386  
À consommer de préférence avant le : 09/2022  
PPC : 79,00 DH

DERMA SEPT®  
SPRAY

Lot : 706  
À consommer de préférence avant le : 11/2022  
PPC : 99,00 DH

وادي أم الريبيع (عمارة وكالة ليدك)، الألفة - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 90 20 60 / 05 22 90 86 86

180, Rue Oued Sebou Angle Bd Oum Rabie (Imm. Agence Lydec), El oulfa - Casa - Tél.: 05 22 90 20 60 / 05 22 90 86 86

E-mail : drbenour@gmail.com - YCE : 001830087000033

# Dr. Noureddine BENNANI

Lauréat de la Faculté de Médecine de Nancy

Maladies de la Peau du Cuir Chevelu et des ongles

Adultes et Enfants

Maladies sexuellement Transmissibles

Esthétique et chirurgie de la Peau

Epilation définitive et détatouage par laser

Sclérose des varices



الدكتور نور الدين بناني

خريج كلية الطب بنانسي

أمراض الجلد والشعر والأظافر

الأطفال والكبار

الأمراض الجنسية المعدية

جراحة و تجميل الجلد

إزالة الشعر نهائياً و الوشم بالليزر

علاج الدوالى

Casablanca, le : ٢٨-٠١-٢٥. الدار البيضاء في :

Mr SAAIDI Nor.

examen d'un ongle incarné  
du grand doigt gauche.

K<sub>12</sub> + K<sub>12/2</sub> = 1250, DH.

(Note de ce qui c'est une grande DH)

Dr Noureddine BENNANI  
Dermato - Vénérologue  
180, Rue Oued Sebou - Oulfa  
Casa - Tél: 0522 90 20 60

RX

# Isotrétiïnoïne Capsule Molle

**ACNO®**

P33435

Veuillez lire attentivement ce médicament car elle contient des substances actives. Gardez cette notice. Vous pouvez la montrer à votre pharmacien.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à demander à un autre pharmacien.

Si vous ressentez une maladie identique à celle de l'isotrétiïnoïne, n'hésitez pas à consulter votre médecin ou votre pharmacien.

## COMPOSITION:

La substance active est l'isotrétiïnoïne. Les autres ingrédients sont les suivants :

Isotrétiïnoïne.....

Isotrétiïnoïne.....

Isotrétiïnoïne.....

EXCIPIENTS : Huile de jaune, hydroxyanisole et siméthicone, colloïdale.

EXCIPIENTS A EFFET SEULS : Huile de Soja, lécithine de soja.

## FORME ET PRÉSENTATION:

ACNO® 10 mg Capsule

ACNO® 20 mg Capsule

ACNO® 30 mg Capsule

CLASSE PHARMACOTHÉRAPEUTIQUE : Préparations antiacnéiques.

## INDICATIONS THERAPEUTIQUES:

ACNO® est indiqué pour le traitement modulaire, acne congolante (definitives) résistantes au traitement par les antibiotiques.

Liste des informations sur la sécurité et les effets indésirables.

Conseils pour la vie quotidienne.

Appliquez des pommeaux baume sur les lèvres perlées.

Evitez de manière générale la crème exfoliante pendant le traitement.

Evitez les expositions à la lumière solaire.

Appliquez systématiquement (facteur de protection SPF 15) lorsque vous sortez.

N'utilisez pas de cabines de rayon LASER (technique qui diminue les cicatrices ou induire des cicatrices, coloration) de la peau ou conduite à vous exposer.

Evitez l'épilation à la cire après son arrêt. Evitez également les lunettes de protection.

Préférez les lunettes de protection si vous ressentez des douleurs musculaires et articulaires.

Il est possible également de protéger vos yeux de l'éblouissement solaire.

Restez toujours prudent et évitez les situations où il peut y avoir des troubles de la vue.

Limitez les activités physiques intensives pendant le traitement par ACNO® car des douleurs musculaires et articulaires sont parfois survenues pendant le traitement.

Ne donnez pas votre sang pendant toute la durée du traitement et un mois après la fin de celui-ci.

Si une femme enceinte recevait votre sang, son bébé pourrait naître avec de graves malformations.

## CONTRE INDICATIONS:

Si vous êtes enceinte ou si vous allez être enceinte, ou si vous avez l'intention d'être enceinte, ou si vous avez l'âge d'être enceinte et que vous ne suivez pas toutes les mesures que ce traitement impose afin d'éviter la survenue d'une grossesse.

Si vous êtes allergique à l'isotrétiïnoïne ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament, et notamment à si vous êtes allergique à l'arachide ou au soja.

Si vous avez une insuffisance hépatique (maladie grave du foie), l'organisme peut ne pas éliminer complètement l'isotrétiïnoïne.

Si vous avez des taux très élevés de lipides dans le sang (cholestérol, triglycérides).

Si vous prenez un antibiotique de la famille des tétracyclines.

Si vous prenez de la Vitamine A ou d'autres rétinoïdes (acitretine, alitretinoïne),

## MISE EN GARDE ET PRÉCAUTIONS D'EMPLOI: